



Conseil Municipal  
30 juin 2017 à 18 h 30

Compte-rendu

<p>Département du Morbihan Arrondissement de Lorient</p> <p>Commune de Quéven</p> <p>Nombre de conseillers : <b>En exercice : 29</b></p> <p>Présents : 18 Procurations : 11 Votants : 29</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-deux juin deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : Marc BOUTRUCHE, Anne GUERDER, Sébastien DUHAMEL, Linda TONNERRE, Fabrice KLEIN, Myriam PIERRE, Patricia GUYONVARCH, Nicole NAOUR, Jean-Pierre ALLAIN, Raymond BOYER, Pierre-Emmanuel HERVE, Jean-Luc LE FLECHER, Ludovic DINET, Pierrette PARA, Marc COZILIS, Patrick LE PORHIEL, Marie-Pierre PERHIRIN, Danielle LE MARRE,</p> <p><b><u>Absents excusés ayant donné pouvoir</u></b> : Céline LEGENDRE à Marc BOUTRUCHE, Hélène LANTERNIER à Linda TONNERRE, Benoît BERTRAND à Pierre-Emmanuel HERVE, Jean-Louis DUGUE à Jean-Pierre ALLAIN, Micheline GARGAM à Anne GUERDER, Evelyne LE LEZ à Raymond BOYER, Thierry CHAMPION à Ludovic DINET, Mona PONTHER à Pierrette PARA, Dominique GUEGUEIN à Patrick LE PORHIEL, François GUION à Marc COZILIS, Gérard LE VILAIN à Jean-Luc LE FLECHER</p>
--	--

**La séance est ouverte à 18 h 40**

**Linda Tonnerre est désignée secrétaire de séance.**

1	Elections sénatoriales de septembre 2017	Direction générale
---	--	--------------------

Le renouvellement d'une partie des sénateurs aura lieu le 24 septembre prochain.

Au préalable, les communes sont appelées à désigner les délégués titulaires et suppléants pour cette élection.

Quéven dispose de 15 délégués titulaires et de 5 suppléants.

Avec accord des élus de la minorité, une seule liste est proposée. Le scrutin de liste a eu lieu à bulletin secret.

**Résultat du scrutin :**

- 27 pour
- 02 nuls

**Délégués titulaires** : BOUTRUCHE Marc, LEGENDRE Céline, DUGUE Jean-Louis, TONNERRE Linda, DUHAMEL Sébastien, LANTERNIER Hélène, ALLAIN Jean-Pierre, PIERRE Myriam, KLEIN Fabrice, GUYONVARCH Patricia, BOYER Raymond, LE LEZ Evelyne, COZILIS Marc, LE MARRE Danielle, GUEGUEIN Dominique

**Délégués suppléants** : BERTRAND Benoît, NAOUR Nicole, LE FLECHER Jean-Luc, PERHIRIN Marie-Pierre, CHAMPION Thierry

2	Appel à candidatures “Dynamisme des villes en Bretagne”	Aménagement
---	---	-------------

### **Le contexte :**

La plupart des centres-villes sont confrontés à des défis d'aménagement, tels que la rénovation de leur patrimoine bâti, l'amélioration de l'accessibilité, la valorisation des commerces ... Afin de s'adapter aux nouveaux modes de vie, ils doivent se transformer pour renforcer leur attractivité.

### **L'objectif de l'appel à candidatures :**

Pour répondre à ce défi, l'Etat, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts proposent deux appels à candidatures, à travers lesquels ils souhaitent soutenir les projets d'aménagement portés par les communes qui réinventent leur centre (un projet ciblé bourgs, l'autre ciblé centres-villes). Ils souhaitent ainsi soutenir le rôle moteur de ces centres dans le rééquilibrage territorial de la Bretagne, en encourageant la réalisation d'aménagements de centres dans les prochaines années. Cette mobilisation collective aura pour effet de dynamiser et de consolider l'armature urbaine de la Bretagne, région française ayant la plus forte proportion d'habitants vivant dans une ville moyenne : 26,4 %, tandis que la moyenne nationale est de 21 %.

### **Les enjeux :**

Le dynamisme d'un centre-ville ne se réduisant pas à la lutte contre la vacance commerciale ou à la réhabilitation d'espaces publics, les projets présentés doivent répondre à un ensemble de problématiques :

- un lien social renforcé,
- des activités économiques dynamiques,
- une culture et un patrimoine de qualité, préservés et valorisés,
- un habitat adapté,
- un cadre de vie conforme aux attentes des populations,
- des aménagements pertinents en terme d'accessibilité, de mobilité, de trame de circulation.

Ces enjeux gagnent à être croisés pour aboutir à des projets d'attractivité originaux et innovants, reflet des usages et des besoins identifiés sur le territoire. Toutes les approches sont liées et interagissent les unes avec les autres.

### **Les modalités pratiques d'accord de subventions :**

Les candidats doivent présenter des projets globaux, intégrés et animés, avant le 3 juillet 2017. A l'issue de la sélection, en décembre, un conventionnement unique sur 4 ans est passé entre la commune, l'EPCI, la Région, l'EPFB et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les opérations soutenues devront être engagées avant le 31 décembre 2020. Elles sont ensuite analysées au fur et à mesure. La commune lauréate devra transmettre un dossier de subvention par opération avant son commencement.

### **La candidature de Quéven :**

La commune de Quéven souhaite présenter sa candidature, son projet d'aménagement du centre-ville étant en phase avec les enjeux identifiés par la Région.

Le centre-ville s'est, au fil des années, étalé au delà de sa base historique, autour de l'église. Il se caractérise par un habitat pavillonnaire diffus, un tissu commercial éclaté en trois pôles non reliés et des équipements publics, qui bien qu'ayant l'avantage d'être centraux, demeurent encore trop isolés.

La volonté de la municipalité est de créer un centre-ville vivant, convivial et accessible, qui renforce le lien social intergénérationnel et stimule le développement commercial. Favoriser le “vivre ensemble” dans un cadre de vie harmonieux : tel est l'enjeu central du projet.

Après plusieurs études et réunions de concertation, ce projet est aujourd'hui entré dans une phase opérationnelle.

Le plan d'actions s'appuie sur les besoins et le potentiel de développement identifiés par les études préalables. Sa mise en oeuvre est facilitée par la révision du PLU, délibérée en 2016 dont le PADD sera finalisé fin 2017.

Le comité consultatif, qui s'est réuni plusieurs fois depuis 2014, a validé un périmètre cohérent de dynamisation du coeur de ville. Il en a défini les principes d'aménagement ainsi que les principaux investissements structurants. L'objectif est de faire de Quéven un pôle urbain secondaire autonome, lieu de vie attrayant, dont les habitants trouvent sur place services et commerces nécessaires, tout en bénéficiant du Triskell, transport en commun en site propre, pour un accès rapide à Lorient. Les marges de manoeuvre existent. L'objet du projet de dynamisation du centre-ville est de les exploiter en bonne intelligence, en partenariat avec les acteurs locaux, communaux, intercommunaux, le Département et la Région, pour une politique urbaine cohérente à l'échelle du territoire.

⇒ **Les documents composant le dossier sont consultables à la direction générale**

**Après en avoir délibéré**

**par 29 voix pour,**

**le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet et autorise M. le Maire à le déposer.**

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 19 h 04.**

Marc Boutruche,

Maire de Quéven

